



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 24 /09/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08, Xavier COMBE.

Absents excusés : Laëtitia ROYANT ayant donné pouvoir à Sébastien WACRENIER

Olivier EVANNO ayant donné pouvoir à Ange LE LAN

Absents :

Secrétaire de séance : Sylviane ROUYER

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-89
CONVENTION D'HONORAIRES- AMENAGEMENT RUE JEAU GUILLEMOT

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du bourg phase 2, c'est la rue Jean Guillemot qui sera réhabilité avec en option la place de l'église. Il est proposé au conseil municipal de travailler avec URBAE pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Rue Jean GUILLEMOT, le cabinet d'études en charge de la phase 1. Aussi, une convention définissant cette mission et son coût est annexée au présent ordre du jour. Les coûts de MOE dépendent des travaux

- ➡ Tranche ferme 500 000 € HT + MOE : 31 000 € HT
- ➡ Giratoire 200 000 € HT + MOE : 41 300 € HT
- ➡ Place de l'Eglise 460 000 € HT + MOE 63 800 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal

– APPROUVE la convention de MOE proposée par URBAE.

Fait à Meslan, le 01/10/2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance, Sylviane ROUYER

Le Maire, Sébastien WACRENIER